

MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

POLICE DE CIRCULATION N°2023/53

Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L.325-1 et suivants, L411-1, R130-10, R325-1 et suivants, R411-1 et suivants et R417-10,

Vu le Code de la Voirie, notamment les articles L113-2, L116-1 et suivants, R116-2,

Vu le Code Pénal, notamment son article L131-13 et R610-5,

Vu la demande de l'entreprise SOBECA MOA ENEDIS, en date du 07 mars 2023, qui souhaite effectuer des travaux de pose réseau BT pour raccordement producteur, en occupant temporairement le domaine public chemin des Tristourets, à Portiragnes,

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver les usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du mercredi 15 mars 2023 au lundi 27 mars 2023, le permissionnaire, l'entreprise SOBECA MOA ENEDIS, sis 69134 DARDILLY Cedex, est autorisé à occuper le domaine public chemin des Tristourets à Portiragnes, pour effectuer des travaux de pose réseau BT pour raccordement producteur.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux et une circulation alternée se fera de façon manuelle.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, les Services de Gendarmerie et de la Police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à PORTIRAGNES, le 09 mars 2023

Publié le : 14/03/2023

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

